

LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE (LPPR) LE CSFPE VOTE UN AVIS DEFAVORABLE

Le Conseil supérieur de la Fonction Publique (CSFPE) s'est réuni en séance plénière le 22 juin 2020.

La délégation FO était composée d'Olivier Bouis, Nathalie Demont, Franck Fievez et Thierry Iva.

Ce CSFPE avait à son ordre du jour l'examen des articles 3, 4, 5, 7, 8, 12, 13 et 17 du projet de LPPR pour les années 2021 à 2030.

Pour FO, la LPPR met à mal l'enseignement et la recherche publics. En organisant le financement sur projet, elle bride la liberté de la recherche. De surcroît, elle remet en cause le statut des personnels et développe l'emploi contractuel.

A l'instar de la loi de transformation de la Fonction publique, la LPPR conduit à substituer l'emploi précaire à l'emploi statutaire.

 C'est pourquoi la FGF-FO a voté contre la partie de ce projet de loi soumise à examen.

Résultat des votes :

Pour : UNSA

Abstention : CFDT

Contre : FO, CGT, FSU

